REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de Bretteville-sur-Ay

PV 11/2016

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 novembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Thierry MALO (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2016

Objet : Droit de préemption

Néant

Objet : Délibération sur l'attribution de la subvention du comité des fêtes en faveur d'Initiatives brettevillaises

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a été dissous. De ce fait, la subvention d'un montant de 300 euros qui leur a été attribuée lors du conseil municipal du 26 février 2016 n'est plus justifiée. Monsieur le Maire suggère que cette subvention soit donc reversée à l'association Initiatives brettevillaises qui a repris une grande partie des activités du comité des fêtes.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention d'un montant de 300 euros à l'association Initiatives brettevillaises

Objet : Délibération sur l'engagement des travaux de voirie à « la Quenaudière »

Après examen du devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations, le conseil municipal demande de chiffrer également l'application d'un bi-couche à comparer aux devis de l'enrobé. Ce dossier sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ENEDIS et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération sur l'encaissement de la redevance de l'occupation du domaine public ORANGE pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, la commune réclame la redevance du domaine public à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la société ORANGE et à recevoir le remboursement.

Objet : Délibération concernant l'achat d'une prise festive accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la fourniture et la pose de prise festive rue de la Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat d'une seule prise festive soit un montant de 235 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération concernant le choix de la couleur des candélabres accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente une maquette avec plusieurs couleurs pour les candélabres qui seront installés aux abords de la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la couleur gris 2900 sablé référence YW355F.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg – délibération sur les honoraires de la société MESNIL SYSTEM' accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de la société MESNIL SYSTEM' concernant les honoraires dans le cadre de la coordination de la sécurité et de la prévention des travaux liés l'aménagement des abords de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement des travaux sur l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de chantier sur l'aménagement du centre bourg a lieu tous les vendredis matins à 9 heures à la Mairie. Un versement partiel de la subvention « droit de tirage » va être demandé à la Communauté de Communes de LESSAY sur la base de l'acompte versé à la société EUROVIA d'un montant de 35 000 euros. La fin des travaux est estimée au printemps 2017. Deux prises festives seront installées sur les candélabres au niveau du parking. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont neufs.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude topographique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude topographique : GEOMAT, SCP SAVELLI et Cabinet LALLOUET. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise Cabinet LALLOUET propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
Cabinet LALLOUET	40.0	31.0	15.0	86.0 POINTS
SCP SAVELLI	35.5	38.0	7.5	81.0 POINTS
GEOMAT	35.9	37.0	7.5	80.4 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Cabinet LALLOUET pour un montant de 3 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants – délibération sur le choix de l'entreprise pour l'étude géotechnique accordée en séance par le conseil municipal

Dans le cadre du projet assainissement collectif, trois entreprises ont été consultées pour l'étude géotechnique : FONDOUEST, SOL EXPLORER et FONDASOL. Les entreprises FONDOUEST et SOL EXPLORER ont remis une offre. L'entreprise FONDASOL n'a pas remis d'offre. Après analyse des offres et suivant le tableau ci-dessous, l'entreprise FONDOUEST propose l'offre la mieux disante.

ENTREPRISES	OFFRE FINANCIERE	METHODOLOGIE	DELAI	TOTAL
FONDOUEST	40.0	32.5	12.9	85.4 POINTS
SOL EXPLORER	37.2	20.0	15.0	72.2 POINTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant de 4 815 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif sur le bourg et les villages attenants

Monsieur le Maire informe que l'achat des terrains de Monsieur Jacques TIREL, Monsieur Frédéric MONTIGNY et Monsieur Maurice MONTIGNY est en cours.

Objet : Avancement sur le programme agenda accessibilité AD'AP

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes de LESSAY concernant le programme agenda accessibilité AD'AP. Le montant prévisionnel des travaux est de 6 470 euros HT. La fin de ces travaux est prévue au printemps 2017, en même temps que la fin des travaux d'aménagement du centre bourg.

Objet : Point sur la consultation des entreprises pour les travaux du muret de l'Espace R. Jabet

Trois entreprises ont déposé un devis pour la création d'un muret à l'Espace R. Jabet : FREMAUX construction, Roger LEMAITRE et Christophe REGNAULT. Le choix de l'entreprise est en cours.

Objet : Délibération sur le versement d'arrhes pour la réservation de l'Espace R. Jabet accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire suggère de demander aux particuliers, lors de la location de l'Espace R. Jabet, des arrhes d'un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition à partir du 1er janvier 2017.

Objet : Révision du règlement intérieur de l'Espace R. Jabet

Monsieur le Maire informe des modifications effectuées dans le règlement intérieur de l'Espace R. Jabet notamment la gratuité une fois par an pour les associations communales et le respect de la tranquillité du voisinage après 23 heures.

Objet : Remise à niveau du chemin d'exploitation entre la Charrière du Pilet et la Charrière des Aubins

Le chemin d'exploitation reliant la Charrière du Pilet à la Charrière des Aubins sera recalibré et remodelé par un apport de terre et de cailloux sur les segments dégradés. Ce plan d'action permettra également de maintenir le tracé existant et d'éviter son contournement côté dune.

Objet : Organisation du téléthon programmé le samedi 3 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que le téléthon se déroulera le samedi 3 décembre 2016. Une randonnée en faveur du téléthon aura lieu le jeudi 1er décembre avec l'association Randos brettevillaises. Une vente des crêpes sera mise en place le samedi 3 décembre avec la vente de tickets de tombola (nombreux lots à gagner).

Objet : Organisation du goûter de noël des enfants et des aînés programmé le dimanche 18 décembre 2016

Un spectacle est proposé aux enfants de la commune (0 à 12 ans) le mercredi 7 décembre 2016 à Millières. Le dimanche 18 décembre 2016 aura lieu le goûter de noël des enfants et des aînés. Un bon d'achat en librairie d'une valeur de 15 euros/enfant sera offert aux enfants de la commune pour le noël des enfants.

Questions diverses

- une demande de diagnostic a été formulée auprès du conseil régional concernant les nombreux dysfonctionnements d'internet et téléphone fixe que rencontrent les habitants de la commune
- bilan du contrôle des bornes d'incendies à établir
- mise en place d'un panneau de signalisation d'un croisement rue D136/tronçon rue de la Tirelière par la DRD
- fusion des communautés de communes de Lessay, La-Haye-du-Puits et Périers à partir du 1er janvier 2017 : Côte Ouest Centre Manche
- commande des produits du terroir jusqu'au 4 décembre 2016 dans le cadre du jumelage avec Métabief

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.